

LES AIDES POSSIBLES



L'AIDE AUX TEMPS LIBRES

Cette aide de la CAF ou de la MSA permet de prendre en charge les activités périscolaires et extrascolaires des enfants.

Elle se présente sous la forme de *bons pré-remplis*, qui permettent de réduire le coût d'une activité artistique, de bien-être, sportive ou d'un centre de loisirs.



L'AVE



La CAF (si vous relevez du régime général) ou la MSA (si vous relevez du régime agricole) peut vous accorder l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) pour réduire le montant des frais de séjour de votre enfant.

Il peut s'agir d'un séjour linguistique, sportif, artistique ou culturel.

Le séjour de votre enfant est possible uniquement pendant les vacances scolaires.

L'AVE est attribuée pour un seul séjour par an.



LE PASS' COLO

Le Pass' Colo concerne uniquement les enfants âgés de 11 ans.

Son montant est calculé en fonction de votre quotient familial et il est déduit directement du prix du séjour.

Le Pass' Colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires.

Il est cumulable avec les autres aides vacances.



LE PASS' SPORT



Le Pass' Sport concerne les jeunes âgés de 14 à 17 ans, bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

Il permet de régler les séances de sport.



Un réseau de partenaires au service des loisirs, de la détente et du sport.



Un réseau de partenaires au service des projets de vacances et des loisirs du quotidien.